

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 753

présenté par
Mme Brugnera et M. Boudié

ARTICLE 21

I. – À l’alinéa 8, substituer au mot :

« en »,

les mots :

« dans la ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 12, substituer à la dernière occurrence du mot :

« en »,

les mots :

« dans la ».

III. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 20, substituer à la seconde occurrence du mot :

« en »,

les mots :

« dans la ».

IV. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer à la seconde occurrence du mot :

« en »,

les mots :

« dans la ».

V. – En conséquence, à l’alinéa 22, substituer à la seconde occurrence du mot :

« en »,

les mots :

« dans la ».

VI. – En conséquence, à l’alinéa 40, substituer à la seconde occurrence du mot :

« en »,

les mots :

« dans la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination législative : il convient d'harmoniser les formulations avec celles existantes dans le code de l'éducation pour parler, systématiquement, d'instruction « dans la famille » plutôt que d'instruction « en famille », cette instruction n'étant pas nécessairement dispensée par un membre de la famille et n'associant pas nécessairement tous les membres de la famille.